

Difficultés dans le domaine du travail

d'hui les gens se plaignent des enseignants. Pourquoi se sont-ils réunis? Parce que les commissions scolaires ne pouvaient les rencontrer et leur parler d'homme à homme. Je le répète, l'agitation ouvrière actuelle provient en partie du fait que les employés et la direction ne peuvent dialoguer.

Je sais qu'un autre député veut prendre la parole, madame l'Orateur, et je terminerai donc sur cette note. Dans notre magnifique pays, nous devons nous rendre compte que nous avons bien des avantages. Le Canada est fort et fier et cela suffit à nous rendre encore plus forts. Notre pays est devenu fort sans trop de problèmes. C'est l'un des rares pays du monde qui a obtenu son drapeau au Parlement; bien d'autres pays ont dû avoir recours à la violence pour obtenir leur drapeau. J'affirme à tous les députés que nous pouvons remercier le ciel d'avoir seulement des problèmes postaux et syndicaux au Canada aujourd'hui et de n'avoir pas dû recourir à la violence pour nous réunir autour de notre drapeau.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Madame le président, je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat provoqué par mon collègue de Kamouraska (M. Dionne), qui est un syndicaliste renommé lui-même et qui est très sensibilisé aux problèmes des travailleurs qui sont confrontés actuellement avec une situation très perturbée, non seulement au Québec, mais dans tout le Canada.

Point n'est besoin de rappeler, madame le président, dans le peu de temps qui me reste, qu'au-delà de 3,351,390 jours-hommes par année en moyenne ont été perdus entre les années 1960 et 1970 à cause de toutes sortes de grèves. Point n'est besoin de dire aussi que dans plusieurs cas la grève est non seulement légale mais elle est souvent légitimée, c'est-à-dire que les travailleurs ont le droit de faire la grève et sont motivés de la faire. On n'a qu'à penser, par exemple, à une grève qui, actuellement, concerne mes concitoyens dans ma circonscription, soit la grève dans l'industrie du meuble, où après 22 ans de travail dans la même usine poussièreuse, possédant des métiers pratiquement d'artistes, des ébénistes ou des finisseurs de meubles ne gagnent pas encore \$2.60 l'heure, qui est le nouveau salaire minimum au Québec.

● (2150)

Généralement parlant, lorsqu'on s'adresse à un travailleur, on peut dire que, dans presque tous les cas, ce sont des gens pacifiques, qui veulent améliorer leur sort, qui ne veulent absolument rien briser ni rien brimer dans les droits des autres dans notre société. Le malheur vient du fait que ces gens sont manipulés, manœuvrés par des chefs syndicaux qui souvent abusent de leur pouvoir, de leur prestige, de leur titre, forcent les travailleurs en brimant leur liberté et en les entraînant à des actions que tout le monde regrette par la suite.

Je ne parle pas nécessairement d'actions de violence, puisque c'est exceptionnel. Mais lorsqu'une grève a duré deux, trois ou quatre mois dans certains secteurs, il faudra combien de temps pour que les travailleurs qu'on voulait aider par le moyen de la grève, parce que la grève a été inventée pour défendre les droits des travailleurs dans des moments extrêmes, en reviennent à une situation normale? La grève n'est pas un moyen pacifique finalement. C'est un moyen extrême une fois que tous les autres moyens ont échoué.

Or, comme le disait mon collègue de Kamouraska (M. Dionne) de façon très juste, aujourd'hui, avec l'influence

[M. Condon.]

des chefs syndicaux, on commence par faire la grève et ensuite, une fois qu'on a démontré sa force, on fait les négociations. Alors que la logique et le bon sens disent qu'on doit faire tout en notre pouvoir pour négocier, si cela ne réussit pas, les mécanismes légaux prévoient ce moyen extrême, c'est-à-dire la grève. Pourquoi dis-je qu'il est extrême? Parce que rarement le travailleur, quelle que soit l'augmentation qu'il aura récupérée par ce moyen de pression, pourra récupérer les sommes perdues du temps qu'il était en grève.

Cela démontre, madame le président, que le principal problème qui confronte notre société ce n'est pas nécessairement le mécanisme de grève, mais plutôt le mécanisme de négociation qui fait défaut. La grève, en fait, tout le monde peut la faire, dans n'importe quelles circonstances. Aujourd'hui, on connaît des grèves rotatives, légales, verticales, horizontales, toutes sortes de grèves. Mais ce qu'on néglige de développer c'est notre mécanisme de négociation, qui doit précéder toute action collective ou solidaire qui s'appelle une grève. Voilà pourquoi mes collègues et moi-même sommes en faveur du droit de grève. Nous ne pouvons pas de toute façon, puisque c'est un droit humain que l'association, renier ce droit qui découle du droit d'association, et qui est la force pendante à celle de l'employeur. La motion que nous avons proposée aujourd'hui vise particulièrement à améliorer le processus de négociation, puisque c'est exactement à ce niveau que se situe le principal problème.

Lorsqu'on dit, par exemple, qu'après deux ou quatre mois les négociations n'ont pas encore eu lieu entre l'employeur et l'employé, c'est un non-sens, et cela se fait toujours «sur le dos» du travailleur. Le travailleur qui vit avec un fonds de grève limité fait la grève, et aucune négociations n'ont lieu. Finalement, madame le président, même ce processus qui était extrême pour préserver le droit du travailleur joue finalement contre le travailleur, parce qu'il en subit financièrement les conséquences. Si l'on ajoute l'abus à cette situation, d'une part, de chefs syndicaux affiliés dans bien des cas avec des politiciens—et là je pense particulièrement au Parlement de Québec, qui «gammicke» de telle sorte que la liberté syndicale n'existe plus d'aucune façon—à ce moment-là le problème prend une ampleur extrême. Dans tous ces cas, madame le président, ces chefs syndicaux qui abusent de leur force, qui crient à la violence, qui soulèvent les gens contre le pouvoir, se servent finalement des travailleurs pour créer un pouvoir parallèle et pour contester la force réelle elle-même de la démocratie qui sont les parlements dûment élus, de sorte que nous nous réveillons dans un état de conflit permanent, dans un état de défiance continu, et Dieu sait où nous allons nous arrêter. Les parlements, et celui-ci ne fait pas exception, sont obligés, devant ces situations extrêmes d'abus, d'intervenir à leur tour de façon extrême et abusive souvent sous le prétexte légitime de la préservation du bien commun. Voilà que ce Parlement, moi y compris, vote des lois exceptionnelles pour régler des situations supposément exceptionnelles. Tout cela parce qu'on a probablement manqué de respect, d'honnêteté, de bon vouloir ou de bonne volonté dans nos négociations. Mais cela, comme le disait mon collègue de Kamouraska, est probablement dû au fait que notre législation ouvrière, notre Code canadien du travail entre autres, est dépassée.

Madame le président, à la fin de ce débat, je me permets de lancer cette question. Pourquoi tous les Canadiens et tous les députés sont-ils si désireux de moderniser nos institutions démocratiques, de moderniser le système de